

Les "tabatières" de Sainte-Croix

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 22

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„PUBLICITAS“
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 2 juin 1917 : Les « tabatières » de Sainte-Croix. — Tot parai ! (Marc à Louis). — Pour un morceau de sucre (J. M.). — Notre patois. — Le mai (Claude Montorge). — L'uniforme des milices. — Un épisode de la Guerre 1870, feuilleton (Albert Richard).

LES « TABATIÈRES » DE SAINTE-CROIX

Nous extrayons ce qui suit d'un intéressant article, intitulé : *Quelques industries de Sainte-Croix*, que M. E. Paillard, industriel, publie dans la *Revue économique* :

« Genève fabriqua les premières boîtes à musique, mais bientôt cette industrie passa complètement à Sainte-Croix, où elle acquit vers le milieu du siècle un grand développement. On les baptisa *tabatières*, car elles se plaçaient habituellement dans des boîtes corne ou écaille, ayant à l'intérieur un couvercle corne avec un renforcement pour mettre le tabac à priser. Pendant des années la Chine en a importé des milliers et toujours par paires, avec boîtes et airs parfaitement semblables.

La fabrication était des plus primitive, tout se faisant à la main ; on vendait alors 120 francs une petite boîte à musique se vendant actuellement 8 à 10 francs. Les boîtes corne furent remplacées par des boîtes en laque, en métal et en bois variés, sculptées ou pourvues de riches marqueteries, le nombre des airs par cylindre variait de deux à huit, ce qui exigeait une très grande exactitude.

Ce qui contribua au développement de la petite musique, ce fut l'introduction en Allemagne des musiques dans les albums photographiques. La demande pour tous les pays fut énorme. L'écrivain de ces lignes a vu à Berlin un ordre de 150,000 pièces ; ces albums étaient offerts comme prime par des éditeurs de tableaux ou livres illustrés. Malheureusement, comme tout ce que les Allemands touchaient, et surtout les Berlinoises qui ont cette réputation même chez eux, les prix des musiques furent abaissés et la qualité suivit la dégringolade des prix. On mit aussi des musiques dans beaucoup d'articles fantaisie, boîtes à cigares, à gants, etc.

Plus tard un fabricant de jouets français remplaça le rouage par une vis sans fin que l'on tourne avec une manivelle, ainsi fut créée la musique manivelle ou jouet, qui se vend encore par centaines de mille, et fut appliquée aussi à nombre de jouets, toupies, etc. Par ces différents articles, le nom de Sainte-Croix fut porté dans tous les pays du monde.

Les grandes boîtes à musique, connues sous le nom de Cartels, parce qu'appliquées aux pendules, furent aussi fabriquées à Genève, mais c'est aussi à Sainte-Croix que cette industrie prit son grand développement ; les pièces, d'abord très simples, furent ensuite pourvues d'accompagnement de cymbales, tambours, etc. Genève conserva la fabrication de la grande pièce à musique, mais Sainte-Croix dépassa rapidement Genève. Les pièces jouent de six à douze airs par cylindre ; puis on fit des pièces avec

cylindre de rechange, permettant de jouer un nombre illimité d'airs. Tous les grands milliardaires américains ont possédé une grande boîte à musique. Mlle Astor commanda un jour à une maison de Sainte-Croix une musique avec dix-huit cylindres à six airs, tous choisis par elle, et l'ambassadeur de Chine à Washington commanda deux grandes boîtes à cent huit airs pour l'anniversaire de l'impératrice de Chine. Survint une grande concurrence allemande par l'invention de pièces avec plaques métalliques rondes à projections qui faisaient vibrer les lames des claviers. Cet instrument avait l'avantage que les plaques prenaient peu de place et se renouvelaient à l'infini. Sainte-Croix, après bien des hésitations créées par les brevets, se lança aussi dans cette fabrication, mais un peu tardivement.

Bientôt survint une autre invention qui anéantit toutes les industries précédentes, ce fut le phonographe à cylindre, inventé par un Français et perfectionné par le grand inventeur Edison.

Malheureusement il était fragile et encombrant. Aussi, dès qu'apparut le phonographe à disque, celui à cylindres fut complètement délaissé et cette fabrication est devenue la principale industrie de Sainte-Croix, qui occupe plus de huit cents à mille ouvriers dans de grandes fabriques magnifiquement outillées.

Cette fabrication a beaucoup développé le goût mécanique dans notre population. Notre contrée peu privilégiée, vu son climat, pour l'agriculture, était toute désignée pour se vouer à l'industrie ; après les dentelles, ce furent l'horlogerie et les boîtes à musique, puis les phonographes et maintenant beaucoup d'autres articles mécaniques, dont le nombre augmente rapidement.

Sainte-Croix fournit aussi pour tous ses articles, de très jolis meubles.

En Amérique on a poussé comme toujours le luxe très loin ; il s'y vend des phonographes en grand nombre à 5,000 francs pièce et au delà, non compris les disques, qui forment une bibliothèque assez coûteuse. La guerre a été plutôt favorable à notre industrie par la diminution de la concurrence allemande.

Par contre, il est difficile de se prononcer sur l'avenir réservé à nos industries, mais nous avons bon espoir, Sainte-Croix ayant pris une place importante dans tous les pays, dont quelques-uns se fournissaient autrefois exclusivement en Allemagne. Nos fabricates s'efforcent de perfectionner leurs produits et leurs moyens de fabrication et d'assurer ainsi, en toute loyauté, plus de prospérité pour chacun. »

A trois. — Bébé va dîner en ville. Sa maman lui fait la leçon.

— Tu sais, chéri, qu'à table, dans le monde, il est inconvenant de revenir au même plat. On ne doit accepter que lorsque la maîtresse de maison a insisté trois fois.

Au dîner, bébé dévore des yeux la crème.

— En veux-tu encore ? demande la dame.

— Oh ! madame, fait bébé, suppliant, dites-le trois fois.

TOT PARAI !

L'ÉTAI bin boun enfant Pierro dau Pliantâzdo, mâ l'avâi onna brêlâire. On ein a quasu ti quaquene. Cliique de Pierro l'êtâi que l'eimprontâve adî. Pouâve pas ître cinq minute avoué on corps sein lâi dere : « Dis-vâi, i'è åobliâ mon portâ-mounia et mè foudràî fêre onno coumechon que mè prîsse ; porràî-to p'lître mè prîtâ on franc, åo bin veingt ceintime, åo bin tot cein que te porrà ? » Et l'êtâi adî dinse. L'eimbêteint l'è que l'åobliâve de rebailli et dèvessâi à ti. Dâi coup l'êtâi mau reçû quand recoumeince et quand desâi : « Porràî-to mè prîtâ treinta centime ? » ein a que lâi repondant : « L'allâvo justameint lè tè dèmandâ à eimprontâ !

Mâ n'a pas z'u de la tchance avoué Samuiet Rolliebot que lâi avâi dza prîtâ de l'erzzeit prau matâire et que pouâve pas ein revêre pire onna brequa que rein. Et tot parâi Pierro coudhève sè fêre rebailli oquie.

— Quecha ! que lâi desâi, prîte-mè onna pîce, tant qu'à dèman !

— Rein dau tot, repondâi Samuiet, se te baillo pi cinq ceintime, te mè lè rebaille jamais tot ein on iâzdo, jamè que per petsotteri !

Mâ avoué Samuiet failliâ rebailli, lâi avâi rein à fêre. Lâi failliâ passâ. N'arretâve pas que lo pouôro Pierro lâi ausse tot reindu, mimameint pè petsotteri, quemet desâi. On coup que Pierro lâi dèvessâi houit francs que lâi avâi prîtâ po fini de payî on intérêt, vaitce mon Samuiet que lo va trovâ pè l'ottô. Pierro l'êtâi bin malâdo, åo l'hî, et Samuiet lâi dit dinse :

— Vigmo queri mè houit franc.

— Pu pas tè lè bailli ora, su bin malâdo.

— Diabe m'einlèvâ se m'ein vè dèvant de les avâi.

— Preinds pacheince, su tant mau que crâio que ie vu mourî.

— Mouri, 'na râva ! Diab' mè solèvâ se tè laisso mourî dèvant que te m'ausse payî.

Et Samuiet l'a z'u sè houit franc.

MARC A LOUIS.

POUR UN MORCEAU DE SUCRE

DE grâce, soyons raisonnables ; nous ne sommes pourtant pas si malheureux. Ah ! sans doute, nous avons connu un temps, pas très lointain, où la vie était moins dure qu'à présent ; mais n'oublions pas qu'il en est, et beaucoup, qui sont bien plus à plaindre que nous. Et songeons à eux, quand nous nous sentons des vellèités, absolument inopportunes, d'impatience, de mauvaise humeur, de découragement, de révolte.

Quoi donc, plus des trois quarts des nations du monde sont en guerre ; la moitié de l'Europe est à feu et à sang ; les morts se comptent par millions ; les blessés sont plus nombreux encore ; des familles sont dans l'angoisse et dans le deuil ; des infortunés, brutalement chassés de leur demeures, errent sur la terre étrangère, sans autre guide, sans autre espoir ni secours que la charité ; des villes florissantes,